

# Contrat volailles 2018



## ENTRE

- **Le consommateur :** Nom prénom :

Adresse :

Téléphone :

adresse mail :

- **Et le producteur :** Sacha Lacour-Arjeau « élevage des Barthes » à Camarsac

## EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

- **Durée du contrat :** de janvier à décembre 2018, sauf le mois d'août
- **Nombre de distributions :** **11** à raison de 1 fois par mois (sauf août)
- **Jours et lieu des distributions :** **Au chalet du lac bleu à Léognan, de 19h à 19h30, un mercredi par mois : 24 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai, 13 juin, 11 juillet, 19 septembre, 17 octobre, 14 novembre et 12 décembre.**
- **Le producteur s'engage à :**
  - ✓ Respecter la Charte des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.
  - ✓ Livrer ses poulets sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
  - ✓ Faire visiter son lieu de travail au groupe de consomm'acteurs au moins une fois pendant la durée du contrat
- **Le consomm'acteur s'engage à :**
  - ✓ **Respecter la Charte des AMAP Participer à la vie de l'AMAP (aide à la distribution).**
  - ✓ **A acheter au moins une volaille chaque mois (sauf en août).**
  - ✓ Venir récupérer sa volaille sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
  - ✓ Etre solidaire de l'éleveur en cas d'aléas de production.
- **Modalités de règlement : 1 **chèque à chaque distribution,**  
à l'ordre de : **Sacha Lacour-Arjeau****
- Le contrat devra être remis au coordinateur en double exemplaire en début d'engagement.

Signature du consomm'acteur

Signature du producteur